



**Décision N° 2015-443-UM portant nomination de Madame Laurence WEIL
en qualité de Directrice du Service Commun de Formation Continue**

Le Président de l'Université Montpellier

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L714-1 ;
Vu le décret n°85- 1118 du 18 octobre 1985 modifié relatif aux activités de formation continue dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale ;
Vu le décret n°2014-1038 du 11 septembre 2014 portant création de l'Université de Montpellier ;
Vu les statuts de l'Université de Montpellier adoptés par l'Assemblée Constitutive Provisoire, le 1 octobre 2014 et notamment l'article 6 ;
Vu les statuts du Service Commun de Formation Continue adoptés par le conseil d'administration le 18 mai 2015 et notamment l'article 7 ;
Vu la délibération n°2015-06-15-32 du Conseil d'Administration de 15 juin 2015 ;
Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 6 janvier 2015 portant élection de Monsieur Philippe AUGÉ, Professeur des universités, en qualité de Président de l'Université de Montpellier ;
Vu l'arrêté en date du 22 février 2015, portant nomination de Monsieur Pascal BEAUREGARD en qualité de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier ;*

Décide

Article 1

Madame Laurence WEIL, Professeur des Universités, est nommée directrice du Service Commun de Formation continue.

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier le 16 juin 2015

Le Président de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ



Originaux pour attribution :

- L'intéressée